

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 16 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées**

**NOR : JUSF2301546A**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées.

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont élues les représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

Titulaires : Madame Marie-Julie BOUCAYS  
Madame Mireille DHARREVILLE  
Monsieur Jonathan KATZ

Suppléants : Madame Christelle MAZAC

Monsieur Jérôme ROUX  
Monsieur Sébastien VILLANOVA

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

Titulaire : Madame Fabienne LADA  
Suppléant : Madame Malika GOSSART FARROUDJ

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

Titulaires : Madame Carole CASTELBOU  
Madame Sylvie ARTIGUSSE  
Suppléants : Madame Sandrine LECACHEUR SABIR  
Monsieur Christophe GROS

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 janvier 2023

La directrice territoriale de la PJJ Haute-  
Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées  
POUIT Corinne

